



Congrès d'Unia 2016 – Résolution E «Numérisation de l'économie»

Humanisation du travail plutôt que logique capitaliste de rationalisation

La numérisation croissante du monde du travail aura de profondes conséquences, que l'on peut déjà prévoir, sur l'emploi, les conditions de travail et les rapports de travail. Abstraction faite du cirque médiatique et des intérêts du moment (agenda setting), trois facteurs distinguent la «révolution numérique» d'autres processus d'innovation technologique: (1) les nouveaux développements basés sur l'informatique s'enchaînent à un rythme effréné; (2) leurs applications sont presque universelles, ou du moins touchent la plupart des branches et professions; (3) les progrès d'automatisation vont de pair avec de nouveaux modèles d'affaires, basés sur la valorisation des données ou sur des plateformes.

Les technologies numériques doivent apporter un soutien intelligent au travail humain

La logique capitaliste de rationalisation (logique de profit) constitue un puissant moteur d'évolution. Or les conséquences sociales des poussées d'innovation numérique ne sont pas une fatalité et ne découlent pas de contraintes technologiques ou économiques. Au contraire, elles dépendent largement des stratégies poursuivies sur le terrain de la numérisation par les acteurs sociétaux, ainsi que des conditions-cadres politiques et juridiques que ceux-ci auront préalablement définies.

En Suisse, les associations patronales et les autorités veulent le plus souvent renoncer à réglementer la mutation numérique, afin de l'accélérer. Ainsi, les nouvelles formes de travail et d'emploi, comme le travail collectif en réseau (crowdworking), l'intérim numérique et l'indépendance fictive, ainsi que les mandats de durée limitée devraient se déployer librement et ouvrir des possibilités de flexibilisation 24h/24. L'idée étant de générer davantage de profit et d'accroître la productivité. Ce serait aux travailleuses-eurs à payer les pots cassés: l'insécurité de l'emploi et les mauvaises conditions de travail gagneraient du terrain, avec l'essor de la précarité numérique.

Nous, les syndicats, misons résolument au contraire sur la perspective de l'emploi: l'Etat doit assumer son rôle et aménager l'innovation numérique avec les partenaires sociaux de façon à ce qu'elle puisse pleinement déployer son potentiel humanisant.

La numérisation a besoin de règles

Unia élabore des concepts d'aménagement et de réglementation, afin de privilégier la perspective de l'emploi par rapport aux stratégies axées sur la technologie et le marché. Nous sommes disposés à mener les conflits nécessaires, dans les domaines suivants:

- **Conflits portant sur le statut social:** nous ne sommes pas prêts à accepter les nouvelles formes d'indépendance fictive de l'ère numérique («uberisation»). Les «indépendants» en situation de dépendance doivent être reconnus comme salariés et soumis aux dispositions protectrices prévues tant dans la législation sur le travail et la sécurité sociale que dans les CCT.
- **Conflits portant sur le temps de travail:** les technologies numériques permettent d'accélérer les processus de travail, de dissocier le travail des locaux de l'entreprise, ainsi que de décloisonner le temps de travail. Face à cela, nous défendons des repères fixes comme la durée maximale du travail journalier ou hebdomadaire, en vue de la conception de garde-fous qui donnent la priorité aux besoins de la vie privée sur les exigences professionnelles.
- **Conflits portant sur la santé et la participation:** afin d'atténuer les conséquences de la numérisation préjudiciables à la santé au profit de celles lui étant favorables, il faut étendre les droits des travailleuses-eurs et de leurs représentants à définir l'organisation du travail.
- **Conflits portant sur les besoins de qualification:** les compétences professionnelles et sociales exigées de la main-d'œuvre sont toujours plus poussées à l'ère numérique. La politique de formation des syndicats doit souligner l'enjeu de redistribution que constitue la mise à disposition des possibilités de perfectionnement nécessaires, et combattre les stratégies de privatisation.
- **Conflit pour les ressources**
- **Conflit pour les données des travailleurs/euses (mot-clé big data)**

Agenda d'Unia pour l'emploi à l'ère du numérique

Les effets de la numérisation en termes de création d'emplois compenseront-ils à long terme l'impact de la rationalisation? Personne ne le sait, et il serait vain de spéculer à ce sujet. A court terme tout au moins, il faut s'attendre à une longue phase de sous-emploi et de chômage accru. C'est pourquoi Unia poursuit un agenda pour l'emploi à l'ère du numérique, selon les objectifs-clés énumérés ci-dessous:

- meilleure connaissance des effets de la numérisation sur l'emploi. Il convient d'augmenter massivement les ressources de la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI), afin de mieux garantir le transfert technologique entre la recherche et le développement et les PME;
- soutien des personnes risquant de perdre leur emploi;
- encouragement de la reconversion écologique et création d'emplois dans l'économie verte, grâce à un Fonds pour la production alimenté par le capital des caisses de pensions;
- répartition entre toutes les personnes actives du volume de travail existant, en réponse à sa contraction au moins passagère;
- création de nouveaux emplois adaptés aux besoins sociaux;
- affectation des gains de productivité de l'ère numérique au financement des futures tâches sociétales.